MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COUR D'APPEL
Besançon

Communiqué de presse

Conférence de l'amiable du 9 octobre 2026

Cour d'appel de Besançon

La cour d'appel de Besançon réunit la conférence régionale « Le justiciable au cœur de la Justice » sur la thématique du recours à l'amiable et souhaite renforcer son réseau de conciliateurs de justice.

En prélude à la semaine de l'amiable (8ème Semaine de la médiation, qui se déroule du 10 au 18 octobre 2026), la cour d'appel de Besançon a organisé le vendredi 9 octobre 2026, en salle du Parlement, une conférence régionale consacrée à l'apport des modes amiables de résolution des litiges. Elle a réuni magistrats, avocats, universitaires et partenaires de justice et institutionnels autour d'une question, fil rouge de la conférence : en quoi les modes amiables replacent-ils le justiciable au cœur de son litige ?



Mme Marie-Bénédicte Maizy, premier président de la cour d'appel de Besançon

Le programme a permis d'appréhender les modes amiables dans leur ensemble, mettant en lumière la place importante accordée au positionnement du justiciable, qui devient acteur de la résolution de son litige.

En début de matinée, Mme Marielle Schumacker, magistrate belge et présidente de G.E.M.M.E. Europe, a présenté le cadre belge et la pratique de la conciliation judiciaire. MM. Daniel Stoll et Olivier Peissard, présidents de tribunaux d'arrondissement vaudois, ont exposé le modèle suisse de conciliation préalable obligatoire. M. Olivier Di Candia, président du tribunal administratif de Besançon, a montré que la médiation, plus récente en droit administratif, progresse.



MM. Daniel Stoll et Olivier Peissard, présidents de tribunaux d'arrondissement vaudois, et M. Olivier Di Candia, président du tribunal administratif de Besançon

Les pratiques franc-comtoises de l'audience de règlement amiable (ARA) ont ensuite été exposées par M. Antoine Galletti, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Montbéliard, et Maître Laurence Clauss, bâtonnier et référent amiable. Ces propos ont été complétés par M. Laurent Drugeon, référent politique de l'amiable à l'Ecole nationale de la magistrature, en charge de la formation des magistrats.



M. Antoine Galletti, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Montbéliard, Maître Laurence Clauss, bâtonnier et référent amiable, et M. Laurent Drugeon, référent politique de l'amiable à l'ENM

L'état du droit et ses perspectives ont été présentés l'après-midi par Mme Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice, et par Mme Catherine Tirvaudey, professeur de droit privé et directrice du DU Médiation à l'université Marie et Louis Pasteur. Selon la chancellerie, 73 juridictions ont ordonné des ARA, avec un taux d'accord partiel ou total avoisinant les 60 %.



Mme Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice, et Mme Catherine Tirvaudey, professeur de droit privé et directrice du DU Médiation à l'Université Marie et Louis Pasteur

Des expériences locales de médiation en matière de tutelles et d'assistance éducative ont clos la journée avec les interventions de Mme Louise Bobillier, vice-présidente chargée des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Besançon, Mme Laurence Chédeville, médiatrice à La Marelle, Mme Sylvie Becquin, médiatrice à l'ASEAJ, et M. David Goorickx, chef de service à l'ASEAJ.



Mme Laurence Chédeville, médiatrice à La Marelle, Mme Louise Bobillier, vice-présidente chargée des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Besançon, Mme Sylvie Becquin, médiatrice à l'ASEAJ, et M. David Goorickx, chef de service à l'ASEAJ

Mme Marie-Bénédicte Maizy, premier président, a conclu cette journée d'échanges en relevant que l'amiable apparaît comme une justice dans laquelle juge, avocat, conciliateur et médiateur trouvent chacun leur place. M. Olivier Caracotch, procureur général, a souligné que l'amiable ne se réduit pas à un outil de désengorgement des juridictions, il favorise avant tout l'acceptation de la solution et remet le justiciable au cœur de son litige.



M. Olivier Caracotch, procureur général près la cour d'appel de Besançon

La semaine de l'amiable se poursuit jusqu'au 18 octobre 2026.

Dans ce cadre, la cour d'appel de Besançon souhaite renforcer le réseau des conciliateurs de justice du ressort. Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Il a pour mission de rechercher le règlement amiable des différends, en dehors ou dans le cadre d'une procédure judiciaire. La cour d'appel invite les personnes intéressées, notamment les juristes, les anciens professionnels du droit et plus largement les citoyens attachés à la résolution

amiable des conflits, à déposer leur candidature[1] auprès de la cour d'appel de Besançon via l'adresse suivante : sec.pp.ca-besancon@justice.fr

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet de la cour d'appel de Besançon : Conciliateurs de justice | Cour d'appel de Besançon

[1] Appel à candidatures conciliateur.pdf